

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/une-indemnisation-financi...>

 Écrit par Jean-Yves Gelebart

 2 min read

# Une indemnisation financière pour les abonnés des cars scolaires du Calvados

Les abonnés des cars scolaires du Calvados vont bénéficier d'une indemnisation financière de la région Normandie. Une mesure qui prendra effet en novembre 2023, destinée à compenser le service dégradé des transports scolaires depuis la rentrée dans le département.

Hervé Morin l'annonce dans un message à destination des abonnés scolaires du réseau Nomad du Calvados. Pour compenser le service dégradé subit depuis la rentrée, ils vont recevoir un chèque de 50 euros en novembre 2023. *"Cette situation, pour laquelle la Région a été mise devant le fait accompli, a entraîné une désorganisation des circuits se traduisant par d'importantes perturbations qui ont fortement impacté votre quotidien et celui de vos enfants, et je vous prie de m'en excuser"*, écrit le Président de la région Normandie.

La Région a demandé aux deux transporteurs (Transdev Normandie et Keolis Pays Normands) d'indemniser les abonnés scolaires et étudiants de moins de 26 ans. Les abonnés scolaires recevront une indemnisation de 50 euros par chèque, sur un abonnement annuel de 130 euros. Les abonnés étudiants devront eux se faire connaître en s'inscrivant sur une plateforme en ligne, qui sera également ouverte en novembre.

Les lignes éligibles aux dédommagements sont accessibles sur le site de Nomad Car. Concernant la situation sur les lignes, la Région Normandie, par la voix d'Hervé Morin, annonce un retour à la normale après les vacances de la Toussaint. Des améliorations sont annoncées dès le lundi 9 octobre 2023.